

Commission de la Défense

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 7 mai 2025

Ordre du jour :

1. Réunion jointe à huis clos

Suivi du Processus de planification de défense de l'OTAN (NATO Defence and Planning Process - NDPP)

2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Défense et les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Information trimestrielle sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg (Article 1^{er}(6) de la loi de 1992)

3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 24 octobre 2024 et du 26 mars 2025

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Beissel, M. Alex Donnersbach, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Ben Polidori (en rempl. de Mme Taina Bofferding), M. Meris Sehovic (en rempl. de Mme Sam Tanson), M. Tom Weidig, membres de la Commission de la Défense

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Gusty Graas, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Mme Alexandra Schoos, observatrice

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Directrice ; LtCol Tom Schons, Chef de département, Département « Planification stratégique » ; Mme Julie Oppermaun, Département politique et relations internationales ; M. Michael Schuster, Attaché de presse ; de la Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Lëtzebuurger Arméi :

LtCol Tom Schons, Chef de Département, Département « Planification stratégique », LtCol Paul Reding, Chef de Département, Département « Opérations »

M. Yves Carl, Service des relations européennes et internationales et du protocole, de l'Administration parlementaire

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Emile Eicher, M. Georges Engel, membres de la Commission de la Défense

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Emile Eicher, M. Laurent Mosar, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Georges Engel, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission de la Défense

*

Après avoir salué les députés, dont le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, M. Gusty Graas (DP), et la Présidente de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Mme Nancy Arendt ép. Kemp (CSV), ainsi que Madame la Ministre, les membres de la Direction de la Défense et de la Lëtzebuurger Arméi, M. Guy Arendt (DP), Président de la Commission de la Défense, rappelle brièvement l'ordre du jour de la réunion.

1. Suivi du Processus de planification de défense de l'OTAN (NATO Defence and Planning Process - NDPP)

Le secret des délibérations est décidé pour ce point de l'ordre du jour.

2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Information trimestrielle sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg (Article 1^{er}(6) de la loi de 1992)

Le LtCol Reding informe les députés qu'à l'heure actuelle, 28 membres de l'Armée se trouvent en mission, dont 22 sont réellement déployés et 6 en stand-by à Luxembourg, ces derniers étant prêts à être mobilisés dans le cadre de la mission concernée.

Depuis la dernière information des commissions parlementaires sur les missions de l'Armée, qui avait lieu le 8 janvier 2025, une nouvelle mission s'est ajoutée, à savoir la participation de l'Armée à la Force pour le Kosovo (KFOR) de l'OTAN du 1^{er} avril 2025 au 31 mai 2026.

L'Armée participe à présent dans trois missions de l'OTAN¹ et quatre missions de l'UE².

Missions de l'OTAN :

❖ Forward Land Forces Lituanie

Cette mission s'exerce sous le commandement de l'Allemagne. La contribution de l'Armée luxembourgeoise, assurée actuellement par sept militaires, comprend trois parties :

- la fourniture d'une capacité de transport ;
- la fourniture d'une liaison satellitaire qui a deux volets :
 - un lien extra-théâtre (« reach back ») depuis la Lituanie (la ville de Rukla) vers le « Einsatzführungskommando der Bundeswehr » à Potsdam, via la « anchor station » au Centre militaire de Diekirch ;
 - un lien intra-théâtre qui relie les deux sites lituaniens de Rukla et Pabrade ;
- le déploiement jusqu'en été 2025 d'un officier des systèmes d'information et de communication (SIC) à l'état-major du eFP LTU Battle Group.

❖ Forward Land Forces Roumanie

La France est la « lead nation » de cette mission, à laquelle la Lëtzebuenger Arméi participe actuellement avec 7 membres qui forment :

- une équipe UAS³ de 4 personnes maniant des mini-drones;
- une équipe MSCT⁴ de 2 militaires qui gère les liens satellitaires qu'elle a mis en place, à savoir un lien satellitaire secondaire entre le théâtre d'opération et Paris via le Centre militaire de Diekirch (lien extra-théâtre) et un réseau de liens « in-theatre » en appui des exercices tactiques d'envergure ;
- un appui « real life support » dans le domaine médical assuré par un soldat du Service médical (SvMed).

Le LtCol Reding rappelle que le règlement grand-ducal modifié du 21 février 2023 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise au groupement tactique allié en Roumanie dans le cadre des activités de vigilance renforcée (enhanced vigilance activities – eVA) de l'OTAN prévoit une contribution luxembourgeoise jusqu'à trente membres de l'Armée. La présence

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

² Union européenne

³ Unmanned Aircraft Systems

⁴ Mobile SatCom Team

actuelle réduite à 7 membres depuis mars 2025 s'explique par la pause opérationnelle d'un an nécessaire pour former le personnel sur les nouveaux véhicules CLRV⁵. À la fin de la formation technique et tactique en mars 2026, l'Armée retournera en mission avec les nouveaux véhicules et reprendra sa participation avec 27 personnes.

Du 7 avril au 23 juin 2025, la Lëtzebuenger Arméi participe en Roumanie en outre à l'exercice Dacian Spring 2025 de l'OTAN. Cette participation constitue pour l'Armée l'effort principal en termes d'exercices pour l'année 2025 du fait du déploiement de 65 de ses membres.

❖ Force pour le Kosovo (KFOR)

La Lëtzebuenger Arméi participe à cette mission, qui durera un an et qui a commencé le 1^{er} avril 2025, comme faisant partie d'un détachement mixte BENELUX. Le Luxembourg apporte une contribution « Air Surveillance » (AS) avec la mission de recherche d'informations et de renseignements - suivant l'« Intelligence Collection Plan » de la KFOR.

La semaine dernière, les pilotes de drones ont effectué sur quatre jours quatre vols qui se sont bien déroulés.

Le détachement AS se trouve sous commandement luxembourgeois, l'Armée luxembourgeoise ayant donc été responsable de la préparation et de l'exécution de la mission de ce détachement.⁶ Celui-ci compte au total 13 personnes : 7 Luxembourgeois, 5 Belges, 1 Néerlandais.

Cette semaine, sur invitation du commandant de la KFOR (COMKFOR), les ambassadeurs/chargés d'affaires des pays BENELUX ont effectué une visite pour être informés sur l'intégration du détachement dans la KFOR et sur le déroulement des vols.

Les 2 et 3 juillet 2025, la Ministre de la Défense et le Chef d'État-Major de la Lëtzebuenger Arméi se rendront également au Kosovo pour une visite sur place.

Missions de l'UE :

❖ EUMAM UA⁷

L'Armée participe à cette mission sous deux formes :

- par la présence permanente d'un sous-officier au « Special Training Command » (ST-C) à Strausberg en Allemagne ; le ST-C est l'état-major multinational sous lead allemand qui coordonne les entraînements et formations spécialisées au profit de l'armée ukrainienne ;
- par le détachement ponctuel par rotation d'au maximum cinq militaires travaillant parallèlement comme instructeurs sur territoire européen participant aux différents modules d'entraînement et de formation.

Pour 2025, des formations sont prévues dans le domaine médical (dont 2 sur 4 ont déjà eu lieu) et le domaine « Cyber Defence » (dont 3 sur 8 ont déjà eu lieu).

Le genre et le nombre de formations dans les différents domaines sont déterminés en étroite collaboration avec la « lead nation » Allemagne et en fonction des besoins spécifiques exprimés par l'armée ukrainienne.

❖ EUMAM Mozambique⁸

⁵ Command, Liaison and Reconnaissance Vehicles (véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance)

⁶ Cf. procès-verbal 16 de la réunion jointe du 24 juillet 2024

⁷ European Union Military Assistance Mission for Ukraine

⁸ European Union Military Assistance Mission in Mozambique

Cette mission s'exécute sous le commandement du Portugal. Le Luxembourg n'a pas de présence physique permanente sur place, mais contribue à la mission par une capacité SatCom fournie sous forme d'un lien satellitaire de « reach back » de Maputo vers le MPCC⁹ à Bruxelles, en passant par la station d'ancrage au Centre militaire du Härebiërg. Le lien est surveillé à partir de Diekirch par une équipe MSCT de deux militaires qui se rend au Mozambique pour l'inspection et la maintenance de la capacité SatCom semestriellement et en cas de besoin.

❖ EUNAVFOR MED Op Irini¹⁰

Cette mission consiste à faire respecter en Méditerranée l'embargo des Nations unies sur le transport d'armes à destination de la Libye¹¹. Le Luxembourg ne participe pas avec du personnel, mais au moyen d'un détachement MPRA¹², depuis avril 2025 non plus de la société anglaise DEA Aviation Ltd, mais de la société luxembourgeoise CAE Aviation. Le personnel de celle-ci effectuera en juin une « site survey » (étude de site) et commencera en juillet avec sa mission, à savoir des vols de surveillance de la Méditerranée.

❖ EUBG¹³ 25

Il s'agit d'une mission en stand-by du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.¹⁴

L'Allemagne est la « lead nation » de ce groupement tactique. En cas de déploiement, l'Eurocorps remplira la fonction de quartier général.

La contribution luxembourgeoise comprend trois parties :

- une capacité de transport aérien stratégique – « Strategic Airlift » : mise à disposition avec la Belgique de 500 heures de vol équivalent A400M ;
- une capacité d'imagerie satellitaire – « space based surface surveillance », dépendant du lancement du satellite LUXEOSys prévu au cours de cette année ;
- une capacité de communication satellitaire : mise à disposition de bandes passantes via le satellite GovSat-1 pour la communication stratégique.

En ce qui concerne la contribution au niveau du personnel, l'Armée participe avec 4 militaires affectés aux postes suivants :

- pour le personnel luxembourgeois détaché à l'Eurocorps :
 - 1 officier d'état-major assumant la fonction d'assistant militaire du « Force Commander », ce qui lui procure une très grande visibilité dans l'EUBG 25 ;
 - 1 sous-officier d'état-major qui aura la fonction d'« Information Manager » ;

⁹ Military Planning and Conduct Capability

¹⁰ European Union Naval Force – Mediterranean Operation IRINI

¹¹ Conseil de sécurité des Nations unies, résolution S/RES/1970 (2011) du 26 février 2011, résolution 2292 (2016) du 14 juin 2016 et résolutions subséquentes

¹² Maritime Patrol Reconnaissance Aircraft

¹³ European Union Battlegroup

¹⁴ Extrait de la réunion du 8 janvier 2025 (procès-verbal 22) :

« Dans sa boussole stratégique en matière de sécurité et de défense approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 21 mars 2022, l'UE s'engage au niveau du premier des quatre piliers de la boussole, le pilier « Agir », à « développer une capacité de déploiement rapide de l'UE, qui nous permettra de déployer rapidement jusqu'à 5 000 militaires dans des environnements hostiles en réaction à différents types de crises ».

L'exposé des motifs du projet de règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise au Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »), devenu le règlement grand-ducal du 4 décembre 2024 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise au Groupement tactique de l'Union européenne (« EU Battlegroup »), indique que « Le pilier de la RDC repose sur la disponibilité de deux EUBG qui se chevauchent en parallèle sur une période de 6 mois. Ainsi, le premier EUBG se trouve en « disponibilité expresse » avec un préavis très court (NTM 5 jours) et le deuxième EUBG en « disponibilité rapide » avec un préavis court (NTM 20 jours). La période de permanence d'un EUBG étant de 12 mois, cela signifie que les membres d'un EUBG sont en disponibilité rapide au courant des premiers 6 mois, et en disponibilité expresse au courant des derniers 6 mois. ».

- 1 officier spécialisé dans le domaine PECC (« Patient Evacuation Coordination Cell ») au sein de la branche médicale de l'état-major des Forces, responsable en cas d'évacuation de patients;
- 1 sous-officier « conseiller utilisation LUXEOSys » au sein de la branche « renseignement » de l'état-major des Forces, dépendant du lancement du satellite LUXEOSys.

Discussion

○ Revenant à la mission FLF Lituanie, Monsieur le Député Tom Weidig (ADR) voudrait savoir si des précautions sont prises pour le cas d'une attaque russe sur le couloir de Suwalki ou si ce sujet est discuté, comme une invasion russe de ce passage relierait l'oblast de Kaliningrad à l'allié russe Biélorussie.

Le LtCol Reding répond que le sujet d'une attaque russe est en train d'être discuté concernant tout le front Est, puisque le couloir de Suwalki, tout en étant une option majeure, n'est pas le seul endroit où la Russie pourrait agir. On reste vigilant. Le caractère classifié de ces informations ne permet pas à l'orateur d'entrer dans les détails dans le cadre de la réunion de la commission.

○ Pour ce qui est de la mission EUNAVFOR Med Op Irini, Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) reprend l'information dans le document PowerPoint¹⁵ - également donnée au cours de la réunion du 8 janvier 2025 - de la possibilité d'un blocage « politique » de la prolongation des mesures d'embargo au-delà du 31 mai 2025.

Extrait du procès-verbal de la réunion précitée du 8 janvier 2025 : « La mission européenne a été lancée le 31 mars 2020¹⁶ et prolongée jusqu'au 31 mars 2025¹⁷.

Le mandat des Nations unies pour cette mission expire le 31 mai 2025 (résolution 2733 (2024) du Conseil de sécurité¹⁸). Devant le risque d'un veto russe au Conseil de sécurité des Nations unies contre la prolongation des mesures d'embargo au-delà du 31 mai 2025, les instances européennes sont en train d'élaborer un « contingency planning » (plan de continuité) pour modifier le mandat de l'opération. Plus précisément, la durée du mandat actuel de l'UE expirant le 31 mars 2025, le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'UE (COPS) a de manière préventive donné son accord pour une extension du mandat de l'UE jusqu'au 31 mars 2027, sous réserve d'un renouvellement de la résolution 2733(2024) précitée du Conseil de sécurité des Nations unies. ».

L'orateur souligne que les tensions géopolitiques dans la région concernée ne permettent pas de ne pas y assurer une présence. Mentionnant l'indication dans le même document PowerPoint qu'une « site survey » de la base aérienne de Souda en Crète sera faite fin juin 2025 « pour recommencer les opérations dès juillet 2025 », Monsieur Clement souhaiterait connaître l'appréciation par Madame la Ministre du risque d'un blocage politique et savoir si, en cas de blocage, une alternative est disponible relativement vite.

Le LtCol Reding fait savoir qu'au mois de mars 2025, le Conseil de l'Union européenne a prorogé le mandat de l'opération Irini jusqu'au 31 mars 2027. Le mandat des Nations unies pour cette mission expire le 31 mai 2025. L'Union européenne, ayant la forte intention de tout faire pour que l'opération Irini se poursuive, est en train d'élaborer un plan de réserve pour pouvoir continuer cette mission avec un mandat modifié. Comme la participation du

¹⁵ Ce document est à « diffusion limitée » et n'est donc pas annexé au procès-verbal.

¹⁶ Décision du Conseil de l'Union européenne PESC 2020/472 du 31 mars 2020 (PESC : politique étrangère et de sécurité commune de l'UE)

¹⁷ Décision PESC 2023/653 du 20 mars 2023

¹⁸ [https://docs.un.org/fr/S/RES/2733\(2024\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2733(2024))

Luxembourg se limite à des vols de surveillance, il semble que le changement de mandat n'aura pas d'impact direct sur cette participation.

3. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

Procès-verbal approuvé et certifié exact